

A.R.EX.A.S.
SARL au capital de 9 146,94 euros,
immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 394 208 599,
dont le siège social est situé 8 RUE ABEL 75012 PARIS 12^E ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 4 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le quatre janvier,
À quatorze heures.

Au siège social, 8 RUE ABEL 75012 PARIS 12^E ARRONDISSEMENT.

Les associés de la société A.R.EX.A.S., SARL au capital de 9 146,94 euros, divisé en 600 parts sociales de 15,24 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la Gérante.

Il a été établi une feuille de présence émarginée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Jean-Pierre LEBOURG, propriétaire de 120 parts sociales ;
- Monsieur Alain MARY, propriétaire de 120 parts sociales ;
- Monsieur Lydéric DONET, propriétaire de 120 parts sociales ;
- Madame Caroline MARY, propriétaire de 120 parts sociales ;
- Madame Régine MARY, propriétaire de 120 parts sociales.

Seuls associés et représentant ainsi la totalité des 600 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Régine MARY.

La Présidente ainsi désignée met à la disposition des associés :

- Le rapport de la Gérante sur les questions à l'ordre du jour ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis la Présidente déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Remplacement du Gérant ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par la Gérante de son rapport.

Puis, la Présidente de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir rappelé la démission le 3 janvier 2026 du mandat de Gérant de Monsieur Alain MARY nommé dans les statuts, valide en tant que de besoin la nomination à compter du 4 janvier 2026 en remplacement pour une durée illimitée, de Madame Régine MARY (elle-même associée), qui occupera la fonction de Gérante.

Madame Régine MARY disposera des pouvoirs les plus étendus pour exercer son mandat.

Les frais engagés pour le compte de la société pourront être remboursés sur présentation de justificatif.

La rémunération des fonctions fera éventuellement l'objet d'une délibération ultérieure.

Madame Régine MARY, intervenant aux présentes, déclare en tant que de besoin accepter les fonctions auxquelles elle vient d'être nommée et qu'elle n'est frappée d'aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.



Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

~~La Gérante~~

Zone de signature



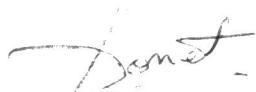
Monsieur Jean Pierre LEBOURG



Monsieur Alain DARY



Monsieur Lyderic DONET



Mme Regine DARY



Mme Coréline DARY

